



## RAPPEL DEMARCHE D'INSCRIPTION AUX ATELIERS TAP

- 1) **Je remplis le bulletin d'inscription** ci-joint (voir au dos), en notant dans les cases les préférences de 1 à 3
- 2) Je **dépose mon bulletin** d'inscription TAP à la Maison MOUREU au plus tard le **24 août 2017**
- 3) A partir du **28 août 2017**, **je vérifie** auprès de la Maison Moureu, le ou les atelier(s) dans le(s)quel(s) est inscrit mon enfant et le jour sur lequel il se déroule

### ! ATTENTION !

- Le paiement pour l'inscription aux ateliers aura lieu fin septembre pour la 1<sup>ère</sup> période
- Si l'atelier inscrit comme « choix 1 » est complet, l'enfant bascule sur l'atelier « choix 2 » puis sur l'atelier « choix 3 ».
- L'inscription à un atelier TAP implique la présence de l'enfant à toutes les séances.
- Il est recommandé aux parents, à chaque rentrée, de **rappeler à l'enfant** à quel(s) atelier(s) TAP il est inscrit et le(s) jour(s) sur lequel se déroule l'atelier.
- L'inscription au 2<sup>ème</sup> atelier se fera en fonction des places disponibles restantes dans les ateliers (pas de choix de thématiques)
- Certains ateliers sont réservés à une classe d'âge en particulier
- Les ateliers seront annulés en cas de grève ou de fête d'école si besoin
- Certains ateliers sportifs exigent le port de chaussures/vêtements de sport ou autres contraintes.
- Prévoir vêtements et chaussures adaptés en cas de pluie (les trajets s'effectuent à pied).

### DES QUESTIONS ?



Contactez le service Inscriptions Périscolaires (Maison Moureu)  
05 59 98 19 89 / periscolaire@mairie-jurancon.fr  
**Ouverture au public (Rue de Borja)**  
**du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30**

